



## Fiche de Réservation

### Adresse :

Pagnault Mathieu (m-rando.com)  
Le Buisson - Serre de Turc  
07 440 Boffres

Téléphone : 06 50 55 80 40

Courriel : [contact@m-rando.com](mailto:contact@m-rando.com)

Site internet : [www.m-rando.com](http://www.m-rando.com)

**INSCRIPTION :** L'inscription n'est effective qu'à partir de la réception du bulletin signé, accompagné de l'acompte. Assurez-vous d'être couvert par un contrat d'assurance responsabilité civile. Le montant de l'acompte s'élève à 50% du prix du weekend ou de la journée. Les autres suppléments éventuels, non inclus dans le prix ( par exemple single, taxes, navettes, visites etc... ) peuvent être réglés sur place.

Le règlement de l'acompte, en devises françaises, peut s'effectuer par chèque payable en France ou par virement bancaire. Pour les inscriptions individuelles, le solde devra être réglé le jour du départ pour les voyages en Ardèche, à quinze jours du départ pour les autres voyages en France, et un mois avant le départ pour les voyages à l'étranger, sauf dispositions particulières. Pour les collectivités venant en groupes constitués, le solde devra être réglé quinze jours avant le départ pour tous les voyages en France, et deux mois avant le départ pour les voyages à l'étranger. Dès l'enregistrement de la réservation, l'organisateur s'engage à expédier par courrier une fiche technique sur le déroulement du weekend ou de la journée. Une facture d'acompte est remise sur demande.

### **ANNULATION /INTERRUPTION de la part de l'acheteur :**

Les frais d'annulation sont les suivants :

**Plus de 2 mois avant le séjour :** retenue de 10% sur l'acompte de réservation.

**Entre 2 mois et 1 mois avant le séjour :** retenue de 50% sur l'acompte de réservation.

**Entre 1 mois et 2 semaines avant le séjour :** retenue de 100% sur l'acompte de réservation.

Votre réservation peut être cédée à une autre personne susceptible de vous remplacer, à condition de nous prévenir par téléphone et par courrier, au moins quinze jours avant la date de départ.

Les sommes non remboursées constituent un avoir à utiliser en dehors de la haute saison (juillet, août, ascension, pentecôte) mis à part 10% pour frais de secrétariat.

En cas d'interruption ou d'annulation en dernière minute d'une randonnée, un arrangement devra être trouvé **avec les gîtes prévus sur le circuit et les autres prestataires (accompagnateur en montagne)** s'ils demandent un dédommagement.

La non présentation au rendez-vous équivaut à une annulation et n'ouvre droit à aucun remboursement. De même, l'interruption de séjour, de votre fait ou pour raisons médicales, ne peut donner lieu à aucun remboursement.

